NUMÉRO 12. — ANNÉE 1845. NEUCHATEL, 20 MARS.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Les articles à insérer dans cette feuille doivent être remis au bureau le mardi matin avant 9 heures, et être signés.

On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT LE JEUDI,

Avec permission du Magistrat.

On s'abonne chez H. Wolfrath, éditeur, imprimeur du Gouvernement et du Magistrat, rue du Temple-neuf.

Prix de l'abonnement: L. 4 n 4s par an.

EXTRAIT DE LA

FEUILLE OFFICIELLE

du 13 mars.

1. Le sieur Jérome Juillard, tuteur juridiquement établi à Laure-Marie-Louise, à Louis-Ulysse et à Elise-Amanda Cave, enfans en bas-âge de Ulysse Cave et de Flore. née Jacot-Descombes, domiciliés à la Chaux de-Fonds, se présentera devant la cour de justice du dit lieu, le mardi 1er avril 1845, ensuite de la direction qu'il a reçue de la cour de justice de la Chaux-de-Fonds, pour postuler au nom de ses pupilles et des enfans à naître du mariage de Ulysse Cave et de sa femme Flore née Jacot-Descombes, une renonciation formelle et juridique aux biens et aux dettes présens et futurs des dits mariés Cave. En conséquence, tous ceux qui croiront avoir des moyens à opposer à cette demande en renonciation, sont requis de se présenter devant la cour de justice de la Chaux-de-Fonds, le dit jour 1er avril prochain, à l'hôtel-de-ville du dit lieu, dès les 9 heures du matin, pour les faire valoir sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, le 5 mars 1845.

E. Veuve, *greffier.*

2. Le sieur Louis Beer, négociant domicilié à la Chaux-de-Fonds, ayant saisi par voie de barre six mouvemens de montres entre les mains de M. Pierre Bresson, qui appartiennent au sieur Lucien-Jérémie Marchand-Perret, dont le domicile actuel est inconnu, cela pour se faire paiement d'une somme de NL. 749„14; valeur égale à deux billets souscrits par Marchand-Perret en faveur du dit sieur Beer, il se présentera devant la cour de justice de la Chaux-de-Fonds, qui sera assemblée à l'hôtel-de-ville du dit lieu, le mardi 1er avril prochain, pour là postuler l'investiture de la barre qu'il a faite au préjudice du sieur Marchand-Perret, de tout quoi celui ci est rendu sachant, à mesure qu'il est péremptoirement assigné à comparaître devant la dite cour, le dit jour aux lieu et heure indiqués, pour opposer, s'il le juge convenable, à la demande en investiture de barre qui sera postulée, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, 5 mars 1845.

E. Veuve, *greffier.*

3. A la date du 28 octobre 1844, le sieur Jean-Pierre Evard, justicier et inspecteur du bétail à Saint-Martin, a délivré au sieur Christ von Gunten, demeurant à la Joux du-Plâne, un certificat de santé sous n° 719, pour une vache de 4 ans 6 mois, rouge fauve pommelé, marquée à la corne CH.ET.SM.: cette pièce de bétail a été vendue à la foire de la Chaux-de-Fonds du 10 septembre 1844, au sieur Charles-Henri Dubois, à Montperreux, rière le Locle, qui ayant égaré le certificat sus rappelé, a été autorisé, par arrêt du conseil d'état en date du 12 février 1845, à faire inscrire la pièce de bétail dont il s'agit dans les régistres de l'inspection n° 1 du district du Locle; mais ce même arrêt ordonnant que le certificat égaré soit annulé au moyen d'un avis inséré dans la feuille officielle, c'est le but de la présente information au public, pour sa gouverne. Donné au greffe du Locle; le 8 mars 1845.

Favarger, *greffier.*

4. Le public est prévenu que par connaissance de l'honorable cour de justice du Locle, rendue à la date du 7 mars 1845, les huit enfans mineurs de défunt Edouard Robert, du Locle, y domiciliés, ont été pourvus d'un tuteur en la personne de leur oncle, le sieur Frédéric Jeannet, maître armurier, demeurant sur les Monts du dit Locle, lequel en succédant pour cette tutelle au sieur Charles-Auguste Jeanjaquet, ne reconnaîtra aucune confiance faite à ses pupilles, sans sa participation. Donné au greffe du Locle, le 8 mars 1845. Favarger, *greffier.*

5. Le conseil d'état, par arrêt en date du 3 courant, ayant ordonné la liquidation sommaire de la succession de Jean-Henri Mellier, cordonnier, de Bevaix, où il est décédé, succession qui a été déclarée jacente à la seigneurie; M. Louis-Philippe de Pierre, châtelain de Boudry, a fixé la journée de cette liquidation au mercredi 2 avril prochain. En conséquence, tous les créanciers de cette succession sont requis de se rencontrer ce jour là à l'hôtel-de-ville de Boudry, dès les 9 heures du matin, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions et être colloqués s'il y a lieu, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, au greffe de Boudry, le 10 mars 1845. Ch.-H. Amiet, *greffier.*

6. Deux places de gendarme étant à pourvoir, les personnes qui désireraient les postuler sont invitées à se présenter incessamment au bureau de la police centrale. Les qualités exigées sont: une moralité bien constatée, une constitution robuste, savoir écrire couramment en français et autant que possible connaître la langue allemande. On admettra de préférence des sujets de l'état et des célibataires.

DIRECTION DE POLICE CENTRALE.

7. Par arrêt en date du 24 février, le conseil d'état ayant ordonné la liquidation du sieur Pierre Baudin, émailleur, qui a quitté clandestinement le domicile qu'il avait à la Chaux-de-Fonds avec sa famille, M. Louis Challandes, trésorier-général et commissaire du gouvernement à la Chaux-de-Fonds, a fixé la journée de cette liquidation sommaire au jeudi 27 mars 1845, jour où tous les créanciers du dit P. Baudin sont requis de se présenter, pour faire inscrire leurs titres et prétentions, à l'hôtel-de-ville de la Chaux-de-Fonds, dès les 9 heures du matin sous peine de forclusion pour les non-comparaissants. Chaux-de-Fonds, le 26 février 1845.

E. Veuve, *greffier.*

8. Dans une procuration en date du 18 courant, enregistrée au greffe le jour sous date, le sieur George-Jaques Herzog, d'Eichstetten en Brisgau, y demeurant, déclare qu'étant devenu propriétaire du magasin d'aunages que son fils le sieur George-Jaques Herzog exploitait à la Chaux-de-Fonds, il a remis sa procuration pour soigner ses affaires, à son fils le sieur Gustave Herzog. Donné pour être inséré dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 26 février 1845.

Greffe de la Chaux-de-Fonds.

9. Le sieu Julien Guyot-Perregaux, agent d'affaires à la Chaux-de-Fonds, tuteur juridiquement établi à Louis-Eugène et Cécile-Ida, enfans mineurs de feu Eugène Vuillème, agissant en conformité d'une direction de la cour de justice de la Chaux-de-Fonds, se présentera devant la dite cour, le mardi 1er avril prochain, pour postuler, au nom de ses pupilles, une renonciation formelle et juridique aux biens et aux dettes présens et futurs de la mère de ses pupilles, Marie-Louise née Ecuyer, épouse actuelle de Jules Ducommun. En conséquence, tous ceux qui croiraient avoir des moyens à faire valoir contre cette demande en renonciation, sont requis de se présenter le dit jour 1er avril 1845, par devant la cour de justice de la Chaux-de-Fonds, dès les 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville du dit lieu, pour là présenter leurs moyens d'opposition sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Chaux-de-Fonds, le 28 février 1845.

E. Veuve, *greffier.*

10. MM. les créanciers de la masse en décret de Henri-François Chiffelle, maître couvreur, et de sa femme, exposeront à l'enchère devant le tribunal du dit décret qui sera assemblé dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le mardi 25 mars courant, à 9 heures du matin, une petite propriété située au plan de Serrières. contenant trois et un quart ouvriers ou ce qui y est en nature de vigne, plantée d'espaliers et de beaux arbres fruitiers des meilleures espèces, avec un cabinet assuré contre l'incendie et un grand magasin couvert en tuiles; elle est fermée de trois côtés par des murs et du quatrième par une palissade; limitée de bise et joran par la ruelle Bonhomme, d'uberre par la grand'route de Neuchâtel à Serrières, et de vent par F. Frohvein. Cette propriété, à proximité de la ville sur le bord de la grande route, est susceptible d'être utilisée soit pour chantier, ou magasin, soit pour établir un jardin potager, attendu qu'avec peu de frais on peut se procurer de bonnes et abondantes eaux en creusant quelques pieds, ainsi que l'ont fait les voisins. Les amateurs sont invités à aller visiter cette propriété et à se présenter à l'enchère le dit jour 25 mars, à 9 heures du matin, jour auquel tous les créanciers sont surrérogatoirement cités à se rencontrer, les collocations devant avoir lieu après l'enchère. Donné au greffe de Neuchâtel, pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état, le 1er mars 1845.

F.-C. Borel, *greffier.*

11. Henriette née Studler, veuve de Christ Von Almen, et les trois enfans mineurs issus de cette union, ont été, à la demande de la première, pourvus d'un curateur et tuteur, par l'honorable cour de justice du Locle, à son audience du 28 février 1845, en la personne de leur parent le sieur Abram-Henri-Robert, qui s'empresse de faire connaître cette nomination au public, afin que personne ne puisse en prétexter cause d'ignorance, et que cas échéant il puisse opposer cette information à toutes réclamations que l'on serait tenté de faire à ses pupilles pour des confiances qui leur seraient faites postérieurement à la curatelle et tutelle dont il s'agit. Donné au greffe du Locle, le 1er mars 1845.

Favarger, *greffier.*

12. M. Philippe-Auguste Droz, notaire et juge suppléant au Locle. informe le public que par connaissance de l'honorable cour de justice du Locle, en date du 28 février 1845, il a été juridiquement établi curateur au sieur Henri-Louis Junod, de Travers, demeurant au Locle, et qu'en cette qualité il désavouera toute convention faite sans sa participation avec son pupille et se refusera au payement de toutes sommes ou de toutes fournitures qu'il n'aura pas autorisées. Donné pour être rendu public en la forme ordinaire, au greffe du Locle, le 1er mars 1845.

Favarger, *greffier.*

13. D'un acte privé en date du 24 février 1845, déposé au greffe du Locle le 25 du même mois, il résulte que MM. Edouard Jean-Richard dit Bressel, de la Sagne, et Louis Délécraz, de Genève, ont formé entre eux une association sous la raison de Richard et Délécraz pour la fabrication des boucles et pendans en or et accessoires de cette industrie, formant une branche d'horlogerie; que cette association, qui a commencé déjà au 23 avril 1843, finira à la demande ou à la mort de l'un des associés, et que le siége de la société est au Locle, où les deux associés devront avoir leur domicile. C'est de quoi le public est rendu sachant pour sa gouverne, au moyen de trois insertions du présent avis dans la feuille officielle de l'état. Greffe du Locle, le 1er mars 1845.

Favarger, *greffier.*

14. Le conseil d'état, par son mandement en date du 10 février 1845, ayant accordé le décret des biens d'Auguste Junet, de Cernier, domicilié à Genève, fils de défunts

Jean-Pierre Junet et Marianne née Soguel dit Piquard; M. François de Montmollin, maire de Valangin, a fixé la journée de ce décret au mardi 8 avril prochain 1845, jour où tous les créanciers du dit Auguste Junet sont requis de se rencontrer, dès les 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Valangin, pour là faire inscrire leurs titres et prétentions contre le discutant, et être ensuite colloqués, s'il y a lieu, sous peine de forclusion. Donné pour recevoir la publication requise, à Valangin, le 22 février 1845.

C.-G. GABEREL, *greffier*.

15. Par son mandement en date du 17 février 1845, le conseil d'état ayant ordonné la liquidation par voie de décret de la succession déclarée jacente d'Henriette née Cosandier, veuve de Daniel Gaberel, inhumée à Savagnier; M. François de Montmollin, maire de Valangin, a fixé la journée de ce décret au mardi 15 avril 1845, jour où tous les créanciers de la dite veuve de Daniel Gaberel sont requis de se présenter, dès les 9 heures du matin, à l'hôtel-de-ville de Valangin, pour là faire inscrire leurs titres et prétentions sur là masse dont il s'agit, sous peine de forclusion. Donné pour être inséré trois fois dans la feuille officielle de l'état. Valangin, le 22 février 1845.

GABEREL, *greffier*.

16. Par son mandement en date du 15 février courant, le conseil d'état ayant accordé au sieur Louis-Ami-Hercule Nicolet, de la Sagne, artiste lithographe, demeurant au Sablon, près de Neuchâtel, la faveur de mettre ses biens en décret, noble et vertueux Auguste-Charles-François de Perrot, conseiller d'état ordinaire, maire de la ville de Neuchâtel, a fixé la journée des inscriptions du dit décret au samedi 29 mars 1845, jour où tous les créanciers du dit sieur Nicolet sont péremptoirement assignés à paraître devant le juge du décret, qui siégera dans la grande salle de l'hôtel de cette ville, dès les 9 heures du matin, pour y faire valoir leurs droits et être ensuite colloqués s'il y a lieu, sous les peines comminatoires autorisées par la loi. Donné au greffe de Neuchâtel, pour être inséré dans la feuille officielle de l'état, par trois fois successives, le 24 février 1845.

F.-C. BOREL, *greffier*.

Fin de la Feuille officielle.

De la part de MM. les Quatre-Ministraux.

1. Le poste de concierge du gymnase et d'huissier de la commission d'éducation étant vacant, les bourgeois qui seraient disposés à faire offres de service sont invités à faire parvenir leurs requêtes, d'ici au 15 avril prochain, à M. Ch.-Fréd. DuPasquier, maître-bourgeois en chef.

Donné à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le 17 mars 1845. Par ord., *Le secrétaire-de-ville*,

F.-A. WAVRE.

2. Le logement au second étage de la maison de maître à Pierrabot-dessus, sera loué pour cette année au plus offrant, dans l'assemblée du Magistrat, le mardi 1er avril prochain, à 10 heures avant midi.

Donné à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le 17 mars 1845. Par ord., *le secrétaire-de-ville*,

F.-A. Wavre.

3. Le renouvellement des locations des objets suivans, faisant partie des membres de ville, savoir: les boutiques sous les halles, sous l'ancien Trésor, et vis-à-vis de l'hôtel-de-ville, les caves situées sous les greniers du haut et du milieu, au bas de l'ancien hôtel-de-ville et sous la porte des Chavannes, les magasins situés au-dessus de la dite porte, les forges des Terreaux, le galetas de la buanderie du faubourg, l'écurie au-dessous du chemin neuf, la remise au-dessous de la grande terrasse, les places à fumier de la Maladière, les emplacemens à l'Ecluse, etc., etc., devant avoir lieu à partir de la St-Jean prochaine (24 juin 1845), les locataires actuels de ces divers locaux, ainsi que toutes autres personnes qui désireraient les prendre en location, sont invités à déposer leurs soumissions, au plus tard avant la fin du mois courant, à la secrétairerie-de-ville, en indiquant une caution ou un co-débiteur solvable. Les postulans sont d'ailleurs prévenus que le magistrat se réserve, en cas de concurrence, d'accorder la préférence à celui d'entre eux qui remplira le mieux les vues et les convenances de l'administration, et que l'adjudication de ces divers baux se fera sans enchère, à moins qu'entre deux ou plusieurs concurrens, il ne se présentât pas de motifs suffisans de préférence.

Donné à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, le 11 mars 1845. Par ord., *le secrétaire-de-ville*,

F.-A. WAVRE.

IMMEUBLES A VENDRE.

4. Les héritiers de feu M. J.-P. Evard, notaire, et de son épouse dame Émilie née Borle, exposent en vente, par la voie de la minute et des enchères, les immeubles que les dits mariés Evard possédaient à la Grand'rue, lieu dit au Petit-Quartier, village de la Chaux-de-Fonds, consistant: 1° en une belle maison très-bien distribuée, comprenant quatre grands logements, de superbes caves, chambres hautes, etc.; 2° en un petit bâtiment renfermant une lessiverie, une remise et un petit logement; en un autre bâtiment renfermant deux logements. Ces trois maisons, entourées de terrain de dégagement, y compris un jardin et un excellent puits, rapportent annuellement 110 louis, et sont situées dans une des plus belles expositions du village. Elles pourront être mises à l'enchère ensemble ou séparément, au gré des amateurs. Cette vente aura lieu au plaid ordinaire, à la maison-de-ville de la Chaux-de-Fonds, le mardi 15 avril prochain, dès les 9 heures du matin, où les amateurs sont invités à se rencontrer. En attendant, des enchères peuvent être faites chez l'un ou l'autre de Messieurs Delachaux, Cuche et Tissot, notaires, à la Chaux-de Fonds, qui donneront aussi connaissance des conditions de la minute. M. Tissot est chargé de faire voir les immeubles.

5. A vendre, une maison située au centre de cette ville, dans une belle exposition où viennent aboutir trois rues fréquentées, composée d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'une mansarde; au rez-de-chaussée un grand local pouvant servir de magasin, atelier et vendage de vin, plus un petit magasin; au 1er étage 2 chambres, un cabinet, cuisine et dépendances; au 2d étage, 2 grandes chambres et une cuisine, à la mansarde 4 chambres dont 2 se chauffent. Cette maison est dans un parfait état, n'exigeant aucune réparation. S'adresser pour connaître l'immeuble, le prix et les conditions auxquels il sera cédé, au greffe de la ville.

6. Le lundi 31 mars courant, on exposera en vente au greffe de la Côte, à 4 heures de l'après-midi, deux vignes situées rière Peseux lieu dit à Sompoirier, l'une contenant 7/8 ouvrier, joûte de bise M. le conseiller Py, de vent David Duvoisin, et de joran M. de Chambrier; la seconde, contenant environ 3/4 d'homme, est limitée de bise par David Martin, de vent par les hoirs de feu M. le justicier Auguste Lardy, d'uberre par M. le conseiller Daniel Reynier.

7. Samedi 29 mars courant, dès les 7 heures du soir, il sera procédé à l'hôtel de St-Blaise à la vente des immeubles ci-après:

1° Une maison sise au haut du village de Saint-Blaise, dans une très-belle exposition, ayant au rez-de-chaussée, cave, écurie, emplacement pour atelier qui a jusqu'ici servi de forge, et un vaste logement à l'étage d'où l'on jouit de la vue du lac et des Alpes.

2° Un pré aux Fourmilières.

3° Quatre jardins dont trois aux Ouches de St-Blaise et un aux grands Curtils. — Cette vente aura lieu sous de favorables conditions, dont on peut prendre connaissance au greffe de Saint-Blaise.

8. Le notaire et avocat Philippin est chargé de la vente d'une belle vigne contenant 4 1/3 ouvriers, située à l'entrée du chemin de Fahy, du côté de la ville et aboutissant à la grand'route des Montagnes. S'adresser au dit notaire.

9. Ensuite d'une décision du conseil d'Etat, le soussigné exposera en vente, mardi 25 mars à trois heures, dans la maison de commune d'Auvernier, deux vignes de seigneurie situées rière Auvernier; la 1re *à Lerin* de la contenance de 2 1/2 ouvriers environ, joûte de joran M. le secrétaire Perrochet, de bise une vigne moiteresse tenue par Louis Perret, de vent la veuve d'Henri Mouchet, et d'uberre M. de Sandoz-Rollin.

La 2me *à la Pierre*, de la contenance de six ouvriers environ, joûte de vent M. Lardy-DuBois, de bise l'hoirie de feu M. le colonel de Pury, d'uberre M. le justicier F. Bonnet, et de joran M. Bouvier.

Le vigneron Justin Galland à Auvernier, est chargé d'indiquer ces vignes aux personnes qui désireraient les visiter.

Neuchâtel le 10 mars 1845.

SCHOUFFELBERGER,
inspecteur des domaines.

10. Les enfans de défunt Jean-Henri Guyot, feu le juré, vivant domicilié à la Jonchère, exposent en vente par voie de minute la maison qu'ils possèdent au haut du village de la Jonchère, et environ dix-sept à dix-huit poses de terre sises dans les fins de Boudevilliers et la Jonchère.

La minute de vente est déposée dans l'auberge du Point-du-jour à Boudevilliers, où les amateurs pourront prendre connaissance des conditions, à mesure qu'il leur est annoncé que la *passation définitive* aura lieu dans la dite auberge le *lundi 7 avril* prochain, *dès les 6 heures* du soir.

Valangin le 10 mars 1845.

C.-G. GABEREL, notaire.

VENTES PAR VOIE D'ENCHE.....

11. Le lundi 24 mars courant, dès les 10 heures du matin, les héritiers de Rosette Boshart et M. le justicier Guyot, exposeront en enchères franches et publiques, à Boudevilliers: deux chars à bœufs échelés, une charrue, trois brouettes, un cuvier, des chaines, liens en fer, jougs, et tous les outils nécessaires pour un entrain de labourage; du linge, de la literie, plusieurs bois-de-lits, un dit de canapé, deux garde-robes, des malles et caisses, une seille en cuivre, de la batterie de cuisine, des tables, un fusil d'ordonnance, des habits pour hommes, et autres objets trop long à détailler.

12. A Cossonay, canton de Vaud, l'hoirie Tallichet exposera en mise publique une *pharmacie* avec la maison et ses dépendances, telles que grange, écurie et jardin, sous des conditions favorables qui seront lues avant la mise, qui aura lieu le jeudi 3 avril *prochain* à *dix heures* du matin, à l'hôtel d'Angleterre au dit lieu.

A VENDRE.

13. Chez Mlle Wuthier, chapelière à la Grand'rue, reçu un nouveau et beau choix de gants de peau glacés tous en très bonne qualité, au prix très réduit de 7 1/4 batz à 9 1/2 pour dames, de 9 à 11 batz pour messieurs. Reçu également un grand assortiment de chapeaux du dernier goût et premier choix.

En vente chez MM. les libraires de la ville.

Recueil poétique

des

SCÈNES TRAGIQUES, POÈMES ET PIÈCES LÉGÈRES

improvisés à Neuchâtel,

par M. E. de Pradel,

en janvier et février 1845.

Brochure in-8°. — Prix 1 fr. de Fr.

NB. On trouve encore chez Gerster, libraire, le Recueil d'improvisations publié en 1829. — Ce dernier recueil et celui de 1845 ne coûteront ensemble que 2 fr. de Fr. quand on achètera les 2 vol. à la fois.

15. Faute de place, une grande commode plaquée à trois tiroirs, une grande armoire à deux portes en sapin verni, une dite basse également à deux portes, très convenable pour chambre à manger. S'adresser pour ces divers objets qui sont en bon état, chez M. Borel-Favarger, à l'Evole.

16. Au magasin Gacon-Roulet près du gymnase: des oranges à 7 1/4 et 10 1/2 batz la douzaine.

SEMENCES NOUVELLES,

à la garantie.

17. Graine de trèfle, de luzerne, fenasse, et ray-gras de Carpentras en Dauphiné; graine de chanvre du Brisgau, chez Ol. Muriset.

18. Chez L. Wollichard, épicier, rue de Flandre, graine de trèfle et luzerne toute première qualité, ray-gras anglais, graine de carottes fourragères à collet vert, sucre, raffinade de Cologne, huile d'olive de Nice extrafine, huile d'œillette pressée à froid et huile de noix; une partie de verre à vitre simple et double de plusieurs dimensions à des prix avantageux.

19. Marc Pizzera, maître gypseur en cette ville, a l'honneur d'informer le public et particulièrement ses pratiques, que son magasin, situé rue des Poteaux, se trouve assorti en papiers peints, arrivés tout récemment de *Paris*, dans les goûts les plus modernes, et aux prix les plus modiques. Il espère que ce double avantage qu'on trouve dans son magasin, lui méritera la confiance du public.

20. Cinq mères ruches d'abeilles, quatre toises de rondins de hêtre et une bosse de vin blanc 1842 premier choix. S'adresser à F. Junier, à St-Blaise.

CHEMINS DE FER ET TRAVAUX HYDRAULIQUES.

Ciment-Lacordaire,

ou Ciment-Romain de Pouilly, Pouzzolane.

21. MM. Ch. MENUSIER, LOBEREAU Jne et Ce, fabricants du Ciment-Lacordaire, à Pouilly-en-Auxois, Côte-d'Or, ont l'honneur d'informer MM. les constructeurs, qu'ils sont en mesure de fournir, en toute première qualité, à des prix extrêmement modérés, leur ciment et pouzzolane pour les grands travaux publics et ceux particuliers tels que contructions à l'eau, bétons, enduits hydrofuges, fosses d'aisances, réservoirs, rejointoiements, etc., etc.

Par les soins qu'ils apportent à leur fabrication, la bonne qualité de leurs produits sera de plus en plus justifiée. Des prix de faveur seront accordés à MM. les constructeurs selon l'importance de leurs demandes. Les produits de leur fabrique portent exclusivement la dénomination de ciment Lacordaire ou le nom des fabricants.

Pour demandes ou renseignements, s'adresser à MM. Ch. MENUSIER, LOBEREAU Jne et Ce, à Pouilly-en-Auxois, Côte-d'Or.

Leur dépôt est établi à Neuchâtel, chez MM. Petavel frères.

22. Une douzaine de tonneaux de différentes grandeurs, un *jeu de quilles*, un *schild*, quatre cents bouteilles noires, quelques bouteilles blanches et des verres, enfin deux grandes tables. S'adresser à Justin Jacot, à Coffrane.

23. M. le docteur Otz, à Cortaillod, offre encore à vendre environ cent quintaux de foin de prés et vieilles planches, récolté par un temps sec bien conditionné.

24. Un établi en bois de hêtre, jambes en chêne, avec ses greppes. S'adresser à Daniel-Henri Bourquin, au Petit-Savagnier.

25. Un tas de foin de la dernière récolte, bien conditionné, de 8 à 9 toises. S'adresser à Jean-Pierre Ravenel, à Bôle.

26. *Léopold Droz*, négociant à Colombier, voulant retourner au Locle et désirant liquider son commerce pour la fin de mai, annonce qu'il a fait une diminution sur tous les articles de son établissement. — Il offre deux belles banques vernies, pouvant servir en même temps de corps de layettes, un balancier neuf avec ses plateaux, 4 caisses vitrées, et une grande bouteille empaillée de la contenance de 7 pots; de plus, une table pour pâtissier, avec deux tiroirs, et d'autres articles dont le détail serait trop long, le tout à des prix très modiques. S'il se trouvait un amateur pour tous ces objets, il se montrerait très accommodant. — Il offre en outre à vendre plusieurs ouvrages, tels *que Poésies* de Lamartine. — Dictionnaire géographique. — Les Hommes illustres de Plutarque, édition de 1684, 8 vol. — Histoire usuelle des plantes, par Chomel, 3 vol.

27. Chez Ch.-Louis Reymond, maître menuisier, vis-à-vis le Poids public, un secrétaire en noyer poli, des bois-de-lit en noyer et en sapin, des chaises à rembourer et empaillées. Il se recommande aussi aux personnes qui voudront bien le faire travailler.

28. Au premier avril prochain, on mettra en perce un laigre vin rouge 1842, crû d'Hauterive, qu'on délivrera par brandes, ou qu'on pourra faire mettre en bouteilles à la pièce, à raison de 7¼ batz le pot. S'adr. chez J. Schneider, au port d'Hauterive.

29. Chez Delmas, maître ferblantier, rue du Temple-neuf, une cheminée à la Désarnod, que l'on céderait à un prix modique.

30. Une centaine perches de pesses, de 50 à 60 pieds de longueur. S'adresser à M. le justicier H. Preud'homme, à Peseux.

31. La commune de Corcelles et Cormondrèche voulant faire confectionner un four à chaux qui sera ouvert dans le courant de mai prochain, elle invite les personnes qui voudraient s'en pourvoir, à se faire inscrire de suite auprès du sieur Jean-Louis Renaud, allié Magnin, demeurant à Corcelles, qui est chargé de la délivrer au prix de vingt-six batz la bosse.

Cormondrèche le 6 mars 1845.

Le secrétaire de commune,
BULARD, greffier.

32. A vendre 1800 pieds de bon fumier de vache. S'adr. à *Breckbuhl*, charretier.

33. Un tas de fumier d'environ mille pieds. S'adresser à l'hôtel du Faucon.

34. Pierre Pizzera, maître gypseur, à Colombier, prévient qu'il est toujours assorti de tuiles, carrons et gypses de prés. — Le même offre à louer pour la belle saison, une grande chambre meublée, remise à neuf.

35. Des havresacs neufs d'ordonnance, pour militaires de toutes armes et des ceinturons pour artilleurs, à un prix très-modique, chez H. Meyer, sellier, à Peseux, lequel est toujours bien pourvu de tout ce qui dépend de son état.

36. Jacob-André Amann, marchand de vieux fer, ruelle Fleury, a l'honneur de renouveler au public et à ses pratiques de la campagne l'avis qu'il continue de vendre à des prix très-raisonnables les articles suivans, savoir:

En marchandise neuve et vieille, crocs de différentes espèces, rablais, pelles et bèches, pelles rondes, pioches, rateaux, fourches et tridents, fossoirs plats et pelles à feu.

Fermentes diverses, gonds, épars, serrures diverses, crosses pattes et clous de grosseurs variées, chaînes et cremaillères, et crochets à suspendre la viande.

Fusils et canons de fusils, lames de sabre, balanciers de différentes grosseurs, poids en fer de 50 livres pour 36¼ batz, sabots, semelles de sabots, et nombre d'articles trop long à détailler. — Le même achète le vieux fer, plomb, cuivre et étain à leur juste valeur.

37. A vendre deux habits d'infanterie, et deux bonnets de police; ces objets sont comme neufs et à prix modiques. S'adr. à Françoise Bessat, au Suchiez.

38. Les propriétaires de vignes qui désirent faire des plantations de chapons d'un excellent plant, vert et gris, provenant des terrasses de Vaudijon, peuvent s'en procurer en les faisant assurer immédiatement. S'adr. à François Benoit, fermier à Vaudijon.

39. Outre quelques marchandises qui lui restent encore et qu'elle cédera à de bas prix pour en finir, Mme la veuve de J.-R. Schmid offre à vendre divers meubles nécessaires à un détail d'épicerie, tels que caisses à huile, dites à thé en fer-blanc, *grandes et petites bascules, charrette, banque* avec laïettes, pupitre, casier à lettres, et crochets pour les chars.

Elle invite en même tems les personnes qui ont des comptes à régler avec elle, de s'adresser à son domicile ruelle Dublé, nº 2, près le temple-neuf.

40. On offre une jolie paire de harnais à colliers, arrivant de Paris, pour des chevaux de taille moyenne; les garnitures sont en noir. On peut les voir chez M. Edouard Bovet.

41. Un cheval de très-petite taille, parfaitement dressé pour la selle et pour le trait, avec son harnais tout neuf; il est franc et sans vices. S'adr. à Charlotte Clottu dit Gros, à Cornaux.

A AMODIER.

42. Ensuite de circonstances imprévues, on offre à amodier, pour St-George 1845, l'auberge de la Croix-d'or, au Petit-Chézard, avec environ 14 à 18 poses de très-bonne terre. Le bâtiment de l'auberge, reconstruit à neuf il y a quelques années, renferme plusieurs belles chambres, une grande salle, deux cuisines, grange, écurie, etc. S'adresser pour voir l'auberge, à M. Jean-Henri Evard, ancien d'église au Grand-Chézard, et pour les conditions du bail, à M. Tissot, notaire, à la Chaux-de-Fonds.

43. Pour la Saint-Jean 1845, une maison renfermant deux logements, grange, écuries, etc. Plus 15 ouvriers de terrain y attenant, dont la majeure partie en luzerne, vignes, jardin-potager. S'adr. pour voir le tout au domestique de Mme de Sturler, et pour les conditions à M. Ed. DuPasquier.

44. Le notaire et grand-sautier Rognon, à Valangiu, offre à louer pour y entrer à la St-Georges prochaine, époque où il en sera définitivement propriétaire, la petite propriété qu'il a acquise, connue sous le nom de *cabaret de Tête-de-rang*, à 10 minutes de la route de Neuchâtel à la Chaux-de-Fonds, comprenant une maison renfermant plusieurs chambres au rez-de-chaussée et à l'étage servant à un vendage de vin, cave, cuisine avec four, grange, écurie et remise, de chaque côté de la maison se trouve une cuve toujours pourvue d'eau; plus, environ 30 poses de très-bons prés et pâturage. Il sera très-accommodant pour le prix, mais désire avoir des personnes tranquilles, propres, et de préférence d'origine neuchâteloise. S'adresser à lui-même.

A LOUER.

45 Une chambre meublée, avec poêle et cheminée. S'adr. à Mme Sillimann, rue des Halles.

46. De suite ou pour la St.-Jean, un logement remis à neuf. S'adresser à David Brun, au Tertre.

47. De suite une petite chambre, et une boutique. S'adresser au 1er étage, nº 21, rue des Chavannes

48. Une jolie chambre meublée, avec poêle; à vendre un char d'enfant. S'adresser au 2me étage de la maison nº 7, rue des Epancheurs.

49. Pour la Saint-Jean prochaine, un logement au plain-pied rue de la Place d'armes, composé de deux chambres, cuisine et dépendances. S'adresser au bureau d'avis.

50. Un logement dans la maison Fabry du côté de la rue de Flandre, composé de plusieurs chambres qui s'échauffent, avec cuisine et toutes les dépendances nécessaires. S'adresser à M. Berthoud-Fabry, hôpitalier.

51. A louer un appartement composé de deux chambres, une cuisine, cave, bucher, grange et écurie, situé au Val-de-Ruz sur la grand'route de Saint-Imier. On amodierait également au locataire, s'il le désire, quelques poses de terre labourable et de verger. S'adresser à M. Louis Perrin, notaire à Valangin, qui indiquera.

52. Pour la fin d'avril ou commencement de mai, un petit logement très-commode, au centre de la ville, *consistant en deux chambres, cabinet* et cuisine, avec dépense très-fraîche tenant lieu de caveau, chambre à serrer et galetas. S'adresser au bureau d'avis.

53. De suite ou pour la St.-Jean, un logement au second étage de la maison Erhard Borel, au faubourg, précédemment occupé par M. le colonel de Roulet. S'adresser pour le voir à M. Gacon-Roulet, près du gymnase.

54. Deux logements situés à Marin, composés de plusieurs chambres, cuisine et dépendances. S'adresser à M. Auguste Verdan aîné, au dit lieu.

55. Pour la Saint-Jean, un petit logement composé d'une chambre, dite de réduit, avec cuisine, galetas, caveau et terrasse de jardin; plus une chambre à poêle au rez-de-chaussée, avec place pour du bois. S'adresser à L. Kratzer.

56. Pour une personne seule, un cabinet meublé ou non, très bien éclairé et d'où l'on jouit d'une très jolie vue. S'adresser à H. Delay, au Tertre.

57. A. Perrochet offre à louer pour la Saint-Jean, une boulangerie avec une pinte et un logement, qu'il possède à Auvernier. S'ad. à lui-même.

58. Pour la St-Jean ensemble ou séparément, au 4me de la maison de l'hoirie Bouvier, rue de l'Hôpital, deux chambres à poêle avec portion de galetas. S'ad. à Bouvier-Gurlet dans la dite maison.

59. Mme la veuve d'Olivier Guyot, à la Jonchère, offre à louer pour la St-George ou la St-Jean, sa maison située dans ce village, composée d'un logement avec une chambre haute, d'une grange basse, d'une remise et d'une écurie, avec un verger planté d'arbres fruitiers, et un jardin; on pourrait y loger des récoltes et du bétail. S'adresser à la propriétaire qui offre à vendre en même temps une arche à farine toute neuve.

60. A louer le château de Cressier, se composant d'une vaste habitation de maître, une maison avec deux logements de vignerons; écuries, grange, remises; en terrain, un enclos d'environ 1½ pose en nature de cour, jardin, pré et vigne, avec une fontaine abondante. Cette propriété, dans une belle situation, forme une habitation fort commode et agréable, et serait aussi très propre à l'exercice de diverses industries. Il y a été fait récemment beaucoup de réparations et améliorations, et on serait disposé à en faire encore, en s'entendant à cet égard avec les amateurs. On louerait le tout ou en partie, meublé ou non meublé, à des conditions avantageuses, et prix très-modiques. S'adresser au propriétaire, M. Alfred Tschiffeli, au dit Cressier.

61. Présentement ou dès la St-Jean, un logement au 3me étage de la maison de M. Berthoud-Fabry, rue de Flandre, consistant en une grande chambre, cuisine, chambre haute et cabinet indépendants, galetas et caveau. S'adr. à Mme Loup, née Anschpach.

Maison à louer pour la St.-Jean 1845,

62. A Neuveville, canton de Berne, à trois étages et rez-de-chaussée, convenable pour magasin, boulangerie, etc. située au centre de la ville et sur la grande route de Neuchâtel à Bienne. S'adr. à Ch.-G. Bourguignon, au dit lieu.

63. De suite ou pour la St-Jean, une cave. S'adresser à Sophie Courvoisier, tailleuse au Carré.

64. Un logement situé au centre du village de Corcelles, avec dépendances, duquel on peut disposer de suite ou dès la St-Jean. S'adr. à Isac-H. Colin au dit lieu.

65. L'on offre à louer, dès les premiers jours d'avril, au Sablon, un logement meublé ou non meublé, qui au gré des amateurs peut se composer de 2 à 4 pièces et tous accessoires, portion de jardin si on le désire. S'adr. au bureau d'avis.

66. Pour la Saint-Jean prochaine, dans la maison de feu Auguste Borel, le local occupé jusqu'ici par l'imprimerie de M. Wolfrath, ci-devant imprimerie Petitpierre. Pour le voir et connaître les conditions, s'adresser au bureau d'avis.

67. Chez Arrabit, à l'Evole, des chambres meublées avec poêle et cheminée, ayant vue sur le lac et les Alpes; la pension si on le désire.

68. De suite ou pour la St-Jean prochaine, la maison dite *la Cassarde*, située à dix minutes de la ville, dans une position fort agréable, ayant vue sur le lac et les Alpes. Ce bâtiment se compose d'un rez-de-chaussée ayant une grande salle à cheminée et deux chambres avec poêle, chambre à serrer, cave et bûcher, et d'un 1er étage ayant 4 pièces dont deux se chauffent. Si cela convenait aux amateurs, on pourrait joindre à l'un ou à l'autre de ces logements, une écurie et un jardin d'un excellent rapport, planté d'arbres fruitiers. Cette belle propriété est toujours abondamment pourvue d'eau. S'adresser à Louis Loup, ferblantier, qui offre aussi pour la St-Jean deux logements dans sa maison à la Grand'rue.

69. A louer, dès maintenant, au faubourg du Crêt, deux chambres et une cuisine, meublées ou non meublées, avec cave et chambre à serrer, si on le désire. S'adresser au bureau d'avis.

70. Au 2d étage de la maison de Mme Sillimann, rue des Halles, une chambre meublée, avec poêle et cheminée. S'adr. au magasin de Mme Louise Vuarraz, au bas de la dite maison.

71. Pour la St-Jean prochaine, le logement occupé par M. le lieutenant Barrelet, dans la petite maison de Mlles DuPasquier, à Colombier. S'adr. à elles-mêmes.

ON DEMANDE A LOUER.

72. On demande à louer de suite un appartement bien éclairé, composé de 5 à 6 chambres avec cuisine. S'adr. à M. W. Cookworthy, près du Crêt.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

73. On demande pour entrer de suite, une fille de 20 à 22 ans. S'adresser au bureau d'avis.

74. On demande de suite un apprenti fort et robuste, et de bonne mœurs, pour l'état de boulanger. S'adresser à Ch. Ecuyer.

75. Une très-bonne nourrice, jouissant d'une bonne santé, désire avoir un enfant à nourrir chez elle. S'adresser à Mlle Julie Gross, sage-femme, à St-Blaise.

76. Une Argovienne munie de bons certificats, désire se placer de suite; elle sait faire un bon ordinaire, coudre et filer. S'adresser chez Studer, cordonnier, rue des Moulins, nº 39.

77. On demande de suite ou pour la St-Jean, une fille connaissant le service d'une maison, et sachant faire un bon ordinaire. Elle doit être munie de très-bonnes recommandations. S'adresser au bureau d'avis.

78. On demande pour la Chaux-de-Fonds une fille propre et soigneuse, sachant faire la cuisine. S'adresser pour informations à M. Fréd. Grimm, rue des Moulins, nº 20, qui indiquera.

79. Une nourrice désire se placer de suite. Pour d'autres informations, s'adresser à Mlle Petitpierre, sage-femme, rue du Château.

80. Une fille de l'âge de 23 ans, parlant les deux langues et munie de bonnes recommandations, désire se placer en qualité de bonne ou à défaut de femme de chambre; elle pourrait entrer dès le mois d'avril. S'informer au bureau de cette feuille.

81. On demande pour le 1er avril une domestique propre et soigneuse, active et de bonne volonté, et surtout sachant bien cuisiner. Des certificats attestant de bonnes mœurs et un caractère sûr sont exigés. Pour une fille qui remplirait parfaitement les conditions ci-dessus, l'on serait très coulant quand aux gages. S'adr. à Mme de Pury-Guyot, au faubourg.

82. On demande une servante pour faire les ouvrages de la campagne. S'adr. à Ph. Martenet, à Boudry.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

83. Un gros chat angora, couleur gris-cendré, ayant la poitrine et les pattes blanches, ainsi qu'une tache blanche entre les yeux, s'est égaré depuis une huitaine de jours. On prie la personne chez laquelle il s'est réfugié de vouloir bien en donner connaissance maison Théophile Prince, rue des Moulins, au 3me étage, contre récompense.

84. La personne propriétaire d'un char stationnant jeudi 6 mars sur la place du marché, et qui doit avoir trouvé un caisson de cigares, une douzaine paquets de tabac et du brant, déposés par mégarde sur son char, est priée de bien vouloir les renvoyer dans le magasin de M. Barbey, négociant à Neuchâtel.

85. Il y a quatre ou cinq ans que l'on a déposé, dans l'auberge du Lion d'or, des Hauts-Geneveys sur Fontaines, une caisse et un petit tonneau chargés. L'aubergiste de la susdite invite le propriétaire de ces deux objets à les réclamer d'ici au 31 du courant, à défaut de quoi il en disposera.

AVIS DIVERS.

86. Les personnes qui désireraient entrer dans l'assurance mutuelle de ce pays pour des bâtimens non encore assurés, ou qui auraient à demander des réévaluations pour cause de réparations majeures ou de diminutions, sont invitées à en faire la demande aux secrétaires des communes rière lesquelles ces bâtimens sont situés, avant le 6 avril prochain, afin qu'à teneur des statuts il puisse être procédé de suite à ces évaluations. Toutes ces demandes seront sans délai communiquées par les secrétaires de commune au secrétariat de la chambre d'assurance.

LE PENSIONNAT

des frères Allémann, à Kirchlindach, près Berne,

87. Pourrait recevoir quelques élèves au printemps prochain. Enseigner aux jeunes gens particulièrement la langue allemande, tout en les perfectionnant dans la française; les préparer au commerce ou à l'industrie par les cours ordinaires d'une école réale ou industrielle, unir à cela l'avantage inappréciable d'une éducation physique, morale et religieuse très-soignée, tels sont les buts principaux de ce pensionnat qui, depuis vingt ans jouit de la confiance publique.

Pour des renseignements détaillés, on est prié de s'adresser aux soussignés, ou directement aux frères Allémann.

MM. H. Wolfrath, à Neuchâtel.
H. Roth, négociant, id.

88. On offre, dans un bureau de cette ville, une place d'apprenti, à un jeune homme ayant une bonne écriture, connaissant l'arithmétique et offrant toute garantie de moralité. S'adresser au bureau d'avis.

89. Dans une cure allemande du canton de Berne, on désirerait comme échange, soit un jeune homme soit une jeune demoiselle de la Suisse française de bonne maison, contre une demoiselle de 17 ans, qui voudrait apprendre la langue française. De plus amples renseignements seront donnés par M. Steinhauslin, maitre d'hôtel du Faucon, à Neuveville.

90. M. Vaucher, chirurgien-dentiste de Genève, fait savoir qu'il est arrivé à Neuchâtel, et qu'il restera jusqu'au 29 mars. Il loge à l'hôtel des Alpes.

91. Marianne Pannié, rue des Moulins, informe le public qu'elle continue son blanchissage de chapeaux, avantageusement connu sous tous les rapports. Elle se recommande à ses nombreuses pratiques et aux personnes qui daigneront lui accorder leur confiance.

92. Henri Duneuf, peintre, de retour de Paris, offre de faire des portraits à l'huile ou à l'aquarelle d'une parfaite ressemblance, ainsi que de donner des leçons de dessin et de peinture. On peut s'adresser au magasin de M. Ch. Lichtenhahn, où un portrait est déposé.

93. Christian Ioss, maître couvreur en cette ville, se recommande pour tout ce qui regarde sa profession. Il garantit son ouvrage en tuiles, ardoises ou bardeaux. Sa demeure est rue des Chavannes, nº 21, second étage.

94. Une famille respectable de Schaffhouse désirerait placer dans cette ville ou les environs, une jeune fille âgée de 14 ans en échange d'un garçon ou d'une fille à-peu-près de même âge, qui serait traité avec tous les égards dus réciproquement dans pareille circonstance. — De plus on cherche à placer une autre jeune personne âgée de 17 ans, douée d'un caractère doux et paisible, ayant déjà quelques notions de la langue française, comme bonne d'enfans, fille de boutique ou autre service semblable. Le but des parens tendant particulièrement à perfectionner leur enfant dans la langue française, on tiendrait plutôt à d'honnêtes procédés qu'au salaire. Pour de plus amples renseignemens, s'adresser à Gme Bringolf, rue des Moulins.

95. Abram-Louis Borel, menuisier-ébéniste, vu son âge avancé, se recommande pour remettre des vitres et racommoder des fenêtres; il s'efforcera de mériter la confiance et la préférence qu'il sollicite.

96. Auguste Bolomay, menuisier-ébéniste rue Saint-Maurice, informe l'honorable public qu'il pose les vitres et qu'il s'empressera d'exécuter les commandes qu'on lui fera; outre cela il est en ce moment pourvu de meubles neufs et d'autres d'occasion, à des prix raisonnables.

97. MM. les porteurs d'actions de la compagnie neuchâteloise pour la vente de l'asphalte du Val-de-Travers, sont prévenus que l'assemblée générale des actionnaires se réunira le vendredi 28 courant à 11 heures du matin dans la petite salle du Concert à Neuchâtel. MM. les actionnaires voudront bien se munir de leurs actions pour les présenter au besoin.

98. Bénédict Vogel, à la Hoofmatt près Anet, continue de blanchir le fil; il se recommande aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance. Il garantit le blanchissage, à 5½ creutzers par livre. Son dépôt est à l'hôtel de la Croix-fédérale, à Neuchâtel, où il se trouve tous les jeudis.

99. On demande de suite, au greffe de la Côte, un jeune homme intelligent, possédant une belle écriture et recommandable par sa moralité.

100. Henri Nicole, concierge-jardinier du cimetière, informe les personnes qui voudront faire arranger et cultiver les tombes de leurs parents ou amis, que la saison de le faire allant commencer, il recevra leurs ordres pour ces arrangements, ainsi que les souscriptions pour les soins et la culture pendant l'année, ouvrages qui ne peuvent être faits que par lui, selon son réglement et le tarif qui a été fixé par l'Administration. On trouvera à toute heure quelqu'un chez lui, où est aussi déposé un registre des tombes par numéros pour la facilité de les reconnaître. Il se rendra aussi avec empressement chez les personnes qui le feront appeler.

101. Catherine Michel, au premier étage de la maison du café Perrin, rue St-Maurice, continue de se recommander pour le blanchissage des chapeaux de paille, au prix ordinaire mais avec un apprêt plus fin. La même vend aussi des chapeaux neufs, gris et blancs.

102. On demande une assujettie ou une apprentie tailleuse, pour entrer au plus vite. S'adresser à Mme Favre-Guinand, en face de l'hôtel du Faucon.

103. Les bourgeois de Neuchâtel qui désireront se faire recevoir comme membres actifs de la noble Grand'rue des hôpitaux, sont invités à se faire inscrire au bureau de M. Clerc, notaire, moderne receveur, avant le mercredi 26 mars, afin que leurs demandes puissent être examinées par le comité pour l'assemblée de Quasimodo. Les personnes qui par suite de changement de domicile devraient être portées sur les rôles de la rue, devront se présenter avant le dit jour, 26 du présent mois de mars.

104. La veuve de Jean Dellabella, maître vitrier, prévient l'honorable public et en particulier ses pratiques, qu'elle continuera l'état de feu son mari, et qu'elle s'efforcera de mériter la confiance dont il a joui, et qu'elle sollicite.

105. On offre de prêter 50 louis, contre de bonnes sûretés. S'adresser au bureau d'avis.

ROULAGE POUR BERNE.

106. Meinrad Meister ayant dû cesser son roulage pour Berne, les sieurs Joh. Frantz père et fils d'Anet ayant retenu son entrain, ont l'honneur de donner avis qu'ils continueront les courses de Meister; ils arriveront ici tous les lundis et jeudis matin pour y décharger et recharger, repartir à midi pour Berne, où ils seront rendus le lendemain à midi; ils prennent l'engagement d'avoir le plus grand soin des marchandises qui leur seront chargées, d'exécuter ponctuellement toutes les commissions qu'on voudra bien leur donner, et espèrent mériter en cela la confiance qu'ils sollicitent. Leur dépôt continuera d'être chez M. Edouard Bovet, commissionnaire de cette ville, qui fera prendre et livrer à domicile les marchandises.

107. Le poste de régent de l'école de Fontaines devenant vacant au 1er mai prochain, et l'examen pour la repourvue ayant été fixé au lundi 14 avril à 8 heures du matin, dans la salle de l'école, MM. les aspirants sont invités à s'annoncer, en envoyant leurs témoignages avant le 1er avril, à M. le pasteur de Gélieu. Les objets d'enseignement sont ceux admis généralement dans une bonne école primaire. Outre un logement, deux petits jardins et le droit de pâturage pour une pièce de bétail; le traitement consiste en 23 louis payables par la commune. Les mois d'école des non-communiers forment un casuel d'environ 5 louis. Le régent est autorisé à recevoir chez lui quatre pensionnaires, et s'il veut se charger de sonner la cloche de midi et de remonter l'horloge, il reçoit une rétribution de L. 29 « 4s. L'école se tient toute l'année, sauf deux mois de vacance.

108. Antoine Hotz, sellier-carrossier, annonce au public et surtout à ses honorables pratiques, que depuis le nouvel-an passé il a donné de l'extension à son établissement en y annexant un atelier de *peintre en voitures*, dans lequel on sera toujours servi avec promptitude et à satisfaction; il est à même de livrer un ouvrage très-propre et soigné, cela à des prix très-modérés. Les personnes qui pourraient avoir quelque voiture ou autre objet à faire peindre et vernir, sont priées de s'adresser à lui-même, dans son atelier rue St-Maurice.

PAR ADDITION.

109. On demande à acheter, de rencontre, une paire d'arrosoirs avec leurs cribles, taille moyenne, contenance de 6 à 8 pots, en bon état; un plus petit pour pots à fleurs. S'adresser au bureau de cette feuille.

110. Un jeune homme d'une très-respectable famille des environs de Thoune, désirerait se placer comme domestique dans un magasin, ou pour soigner quelques vaches et chevaux, moyennant nourriture et sans salaire, le but qu'il se propose étant d'apprendre le français. S'adresser à MM. J.-J. Bouvier et Ce, qui indiqueront.

TAXE DES VIANDES

dès le 11 Février 1845.

(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf à 12 cr.	Le veau à 11 cr.
La vache à 11 »	Le mouton à 11 »

TAXE DU PAIN

dès le 13 Novembre 1844.

Le pain bis ou mi-blanc. . . . à 4½ cr. la livr.
Le pain blanc . . . . . à 5½ cr.
Le petit pain de demi-batz, doit peser 4¾ once.
Celui d'un batz . . . . . 9⅝ »
Celui de six creutzers . . . . . 17 »

PRIX DES GRAINS.

1. Neuchatel. *Au marché du 13 Mars.*

Froment	*l'émine*	bz 20 à 21.
Moitié-blé	—	» 18 à 19.
Mècle	—	»
Orge	—	» 13½ à 14.
Avoine	—	» 9½ à 10.

2. Berne. *Au marché du 11 Mars.*

Froment	*l'émine*	bz. 20 : 5	rappes
Epeautre	—	» 21 : 2	»
Seigle	—	» 13 : 7	»
Orge	—	» 12 : 2	»
Avoine	*le muid*	» 79 : 2	»

3. Bale. *Au marché du 14 Mars.*

Epeautre . *le sac* . fr. 20 : bz. à fr. 21 : bz.
Orge . . . — . . » : » :
Seigle . . . — . . » 12 : 5 » à fr. : bz.
Prix moyen — . . » 20 : 4 » rappes.
Il s'est vendu 260 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt 204 —

NB. Le sac contient environ 97/8 émines de Neuchâtel